



## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2011

Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - COULON - BERTHOUD - DUBOIS - GOBET - Mmes EVANNO - LAGRANGE - TARDY - COMTE - DASSONVILLE

Excusés ayant donné pouvoir : M. LYOT à M. BERTHOUD - M. PETRILLO à M. GOBET - M. GALLAND à M. SCHULTZ

Absents : M. SARAS

Convoqués en séance ordinaire le lundi 26 septembre 2011

Désignation d'un secrétaire de séance : M. GOBET

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 29/08/2011, le conseil délibère.

### 1<sup>ER</sup> POINT : RESTAURANT SCOLAIRE

→ **Approbation de la convention d'organisation entre l'association du restaurant scolaire et la commune d'Igé**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été décidé d'établir une convention pour l'organisation de la restauration scolaire entre la commune et l'association du restaurant scolaire. Le but de cette convention est de définir par écrit le rôle, les fonctions et les attributions de chacun en la matière. Le projet a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal pour avis.

Exposé entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE ladite convention et AUTORISE le Maire à la signer.

→ **Approbation de la tarification des repas pour l'année scolaire 2011/2012**

Monsieur le Maire propose d'acter la décision prise par l'Association du Restaurant Scolaire lors de leur assemblée générale du 16 septembre 2011. La reconduction des tarifs 2010 est proposée avec une proposition de mise en place d'un forfait 3 jours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE les tarifs proposés par l'association du Restaurant Scolaire.

### 2<sup>EME</sup> POINT : GARDERIE PÉRISCOLAIRE

✓ **Bilan financier année scolaire 2010/2011**

Monsieur le Maire présente le bilan qui est satisfaisant avec 59 enfants inscrits représentant 37 familles. 4 035 h de garderie et 1 521 goûters ont été facturés. Les comptes (dépenses / recettes) sont équilibrés avec un résultat positif de 90.88 €. La reconduction des tarifs est approuvée : 2 € l'heure de garderie - 0.75 € le goûter.

✓ **Approbation de la modification du règlement**

Suite à la transmission du règlement à l'ensemble des conseillers municipaux pour avis, quelques modifications sont à prendre en compte avant la diffusion aux parents. Le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE le règlement ainsi modifié par ses soins.

✓ **Bilan de la rentrée 2011 et aménagement du local garderie**

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de la fréquentation de la garderie périscolaire depuis la rentrée de septembre faisant apparaître des effectifs importants pour la garderie du matin.

Le tableau fait apparaître des effectifs importants pour la garderie du matin.

Il fait part aux membres présents de plusieurs solutions :

Aménager la salle audio en garderie / Utiliser la salle évolution plus spacieuse le matin et réserver le local garderie pour le soir /

Construire à moyen terme une extension au local actuel (présentation d'un projet)

Après débat, il est décidé d'adopter la deuxième solution consistant à accueillir les enfants :

- Le matin à la salle évolution,
- Le soir à la garderie où les effectifs sont moins importants.

En ce qui concerne l'éventuelle extension, ce projet est reporté.

### 3<sup>EME</sup> POINT : AVENANTS MARCHE PUBLIC - Réfection de la salle de classe CP/GS

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réception des travaux a été réalisée vendredi 30 septembre à 10 h 30 en présence des entreprises. Sur demande de la commune, des travaux supplémentaires ont été réalisés. Il convient donc de conclure des avenants d'augmentation dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de réfection de la salle de classe des CP/GS.

Exposé entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal, AUTORISE le maire à signer les avenants considérés.

### 4<sup>EME</sup> POINT : RENOUELEMENT DES MANQUANTS DES VIGNES COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part aux membres présents d'une demande du Domaine de Rochebin pour le renouvellement de plans morts : 2035 pieds de Pinot noir et 1558 pieds de Gamay.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité ADOPTE le principe du renouvellement des pieds manquants.

### 5<sup>EME</sup> POINT : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire souhaite solliciter une aide auprès du Conseil Général au titre des amendes de police pour :

L'aménagement d'un chemin piéton au Clos bardot (empierrement, mise en place de terre végétale et de gravier). Un devis a été réalisé pour un montant de 5 640.64 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité après en avoir délibéré, SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre des recettes d'amendes de police.

### 6<sup>EME</sup> POINT : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE

Monsieur le Maire informe les membres présents du compte rendu de la commission voirie réunie le 19 septembre 2011 :

1. Rue du Tacot : Mise en place d'un STOP au carrefour avec la rue de la Tuilerie pour réduire la vitesse
2. Chemin des Champs : Suppression d'un îlot pour augmenter les places de stationnement
3. Rue de l'église : Abandon du ralentisseur - Réalisation d'un trottoir (programme voirie 2012) à hauteur de la propriété de M. Desmurs afin de réduire la vitesse à l'entrée de l'agglomération.
4. Eboulement d'un mur communal en pierres sèches au Martoret (demande de M. Gillet): Démontage du mur et talutage.

#### **7<sup>EME</sup> POINT : AIDE A.T.S.E.M.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la visite de M. Cottin, inspecteur de l'éducation nationale, au sujet des effectifs de l'école et du décloisonnement proposé par les professeurs des écoles.

Le décloisonnement proposé par les enseignants et conforme à l'avis de l'inspecteur de l'Education Nationale consiste à décharger la classe de CP pour l'apprentissage de la lecture.

Une réorganisation de la classe maternelle est donc envisagée durant 1 h 30 soit de 13 h 30 à 15 h.

Pour que l'organisation soit cohérente, 3 heures supplémentaires hebdomadaires d'ATSEM sont nécessaires.

Le conseil municipal déplore que ce soit la commune qui doit pallier à l'augmentation des effectifs et non l'Education Nationale.

Vu la nécessité de pallier au manque de l'éducation nationale,

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter de 3 heures hebdomadaires le temps de travail de l'agent communal dans l'intérêt des enfants,

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 voix contre, **ACCEPTE** l'augmentation de trois heures annualisées pendant les périodes scolaires pour l'agent ayant les fonctions d'ATSEM.

#### **8<sup>EME</sup> POINT : DÉMOLITION DE LA MAISON CLAUDE PAIN - Rue Favier**

Lors de la consultation pour la démolition de la maison Claude Pain, une seule offre avait été reçue. Jugée trop onéreuse, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux.

Une nouvelle consultation a été entreprise. Deux devis ont été reçus : Sté SNEEB et Sté CHEVRIER.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis de la Sté CHEVRIER pour 67 834.19 € HT,

#### **9<sup>EME</sup> POINT : AFFOUAGES**

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de la difficulté qu'ont rencontrés certains affouagistes pour débarder leur bois (parcelle 67 attribuée en 2010). Normalement, le délai pour le débardage est fixé au 15 octobre. Au vu des courriers adressés aux affouagistes, il a été décidé de le reporter. Un contact sera pris avec M. Homerville de l'ONF afin de fixer un délai supplémentaire.

#### **10<sup>EME</sup> POINT : DEVIS DIVERS**

- Arthur & Marie : jeux en bois pour la garderie - Accord à l'unanimité
- Deux lecteurs CD pour classe CM et maternelle. Accord à l'unanimité pour une enveloppe de 150 €.
- EURL Presta Viti : vente, transport et livraison de compost pour les espaces verts - Accord à l'unanimité
- Entreprise MORELLET : reprise du portillon de l'entrée de la cour d'école - Accord à l'unanimité.
- Microplan : intégration des données suite à numérisation du cadastre et contrat maintenance + formation 2 jours sur site pour 4 personnes - Accord à l'unanimité.
- Acquisition d'un petit réfrigérateur pour la garderie périscolaire - Accord à l'unanimité
- Electricité Berger : pose d'un éclairage pour l'agorospace - 6 projecteurs - Accord à l'unanimité
- Sarl Greuzard : transport de 400 tonnes de gravier - Accord à l'unanimité

#### **11<sup>EME</sup> POINT : INFORMATIONS DIVERSES**

1. La parole est donnée à Mme Lagrange qui présente l'ensemble des espaces verts communaux sur support informatique. Elle propose une visite de tous les lieux le samedi 15 octobre à 10 h - Rendez vous est donné devant le Monument aux Morts.
2. Un avis favorable a été donné par la commission sécurité et accessibilité pour les écoles.
3. Une consultation est en cours pour les contrats des assurances et pour l'acquisition d'un serveur informatique.
4. La parole est donnée à Mme Lagrange : une réunion de bureau du SIVOM du Val Lamartinien a eu lieu vendredi 30 septembre. La décision de dissolution n'a pas été prise. La proposition du conseil municipal de mai 2010 a été présentée au trésorier qui a émis un avis défavorable car une participation des communes adhérentes a été demandée sur plusieurs années. Or, dans le cas d'une dissolution du syndicat, les communes adhérentes ne pourront pas régler leur participation à la commune d'Igé. La dissolution pourrait être effective au 15 juin 2012. Une réunion avec les communes adhérentes est programmée le mardi 04 octobre 2011 à 18 h 30. Le maire sera présent pour analyser des solutions qui pourraient donner satisfaction. En ce qui concerne la mise à disposition de personnel, le syndicat n'en éprouve pas le besoin.
5. La salle de classe des CP/GS est terminée. Les enfants prendront possession de leur salle de classe fraîchement rénovée dès jeudi 06 octobre.
6. Adeline Lenoir, actuellement en contrat aidé au service administratif, a pris de nouvelles fonctions à la commune d'Azé (emploi à mi-temps).
7. Changement de propriétaire au salon de coiffure. Le conseil municipal souhaite la bienvenu au nouveau commerçant Mme Céline BARRAUD. L'Accroche Cœur devient Etin Cel'.
8. Distribution à l'ensemble des conseillers municipaux du rapport 2010 de la CAMVAL.
9. La révision du PLU : la révision reprendra prochainement pour finaliser son PADD (Projet de Développement Durable).
10. DDHTLON organisé par la Jeune Chambre Economique : subvention complémentaire de 500 € - Cette manifestation a permis de mettre en lumière le patrimoine igéen tout en mettant l'accent sur le développement durable et a rencontré un vif succès.
11. Réunion Natura 2000. Mme Lagrange était présente. Il serait souhaitable que lors des prochaines réunions, des viticulteurs y soient présents.

**Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 0 h 20**

**Les prochains conseils municipaux auront lieu les vendredis:04 NOVEMBRE et 09 DECEMBRE 2011 à 20 h 30.**